

Article 43 du Règlement

[Français]

LA CONSTITUTION

ON PROPOSE L'ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONSTITUTION
APPROUVÉE PAR TOUTES LES PROVINCES ET ACCORDANT À
CHACUN CANADIEN LES MÊMES DROITS ET PRIVILÈGES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je considère cette journée du 20 mars 1978 comme étant une journée historique pour le Canada.

En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que pour l'avenir du Canada, il est essentiel que le Parlement reconnaisse l'égalité des droits et des obligations de tous les Canadiens de l'Est ou de l'Ouest, de même que les responsabilités inhérentes à chacun d'eux, je propose, appuyé par le député de Villeneuve (M. Caouette):

Que chaque citoyen canadien, quel que soit le groupe ethnique auquel il appartient, soit reconnu comme possédant les mêmes droits et privilèges de citoyen canadien à compter de l'adoption par le Parlement canadien d'une nouvelle constitution dûment recommandée par les provinces et par le peuple canadien, suite à un référendum tenu sur cette nouvelle constitution approuvée par la majorité des Canadiens, ce qui sera en effet une véritable constitution canadienne pour notre pays le Canada, de même que le credo de tous les Canadiens, peu importe leur origine ethnique.

M. l'Orateur: A l'ordre! En conformité de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1412)

[Traduction]

QUESTION POSÉE AU CABINET

PROPOSITION D'ÉTUDE DE LA PRÉTENDUE PERTE DE MÉMOIRE
DES MINISTRES PAR UN COMITÉ SPÉCIAL DE MÉDECINS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. À la suite de la découverte d'une substance appelée choline, qui aurait des effets miraculeux contre la sénilité et la perte de mémoire et dont il est fait mention dans de récentes publications décrivant les travaux de la division de gériatrie de l'hôpital Douglas, je propose, appuyé par le député de Halton-Wentworth (M. Kempling):

Que la Chambre forme un comité spécial composé de médecins qualifiés, dont cette auguste Chambre compte un certain nombre, pour administrer des cachets de choline au premier ministre et aux membres de son cabinet pour qui il semble très difficile et parfois tout à fait impossible de se souvenir de certains faits touchant la prétendue sécurité nationale, les impôts, l'immigration, le dragage, les exportations d'énergie nucléaire, les finances, en fait toutes choses dont, faute

[M. l'Orateur.]

d'une véritable loi sur la liberté d'information, ils devraient normalement se souvenir pour l'édification de la Chambre et de la population canadienne.

* * *

**LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES**

PROTESTATION CONTRE L'ABANDON DES SERVICES À
CHURCHILL (MAN.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Puisque le CRTC avait des raisons et des fonds suffisants pour permettre à Radio-Canada d'étendre la télévision française à Flin Flon, dont la population francophone est de 275 des 9,345 habitants et au Pas, qui compte 310 francophones sur 6,095 habitants, je propose, avec l'appui du député de Lisgar (M. Murta):

Que le gouvernement exhorte le CRTC à revenir sur sa décision de permettre à Radio-Canada de fermer sa station de radio anglaise à Churchill, Manitoba, qui a une population de quelque 1,600 habitants.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

MOYEN-ORIENT—UN CONTINGENT MILITAIRE CANADIEN POUR
LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Pour commencer, je dois dire combien je regrette que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aient, une fois de plus, refusé au Parlement du Canada le droit de se prononcer sur une question très importante touchant aux affaires extérieures en rejetant la résolution présentée aux termes de l'article 43 du Règlement.

Je demande maintenant au premier ministre, en sa qualité de chef du gouvernement du Canada, si le gouvernement appuiera de façon concrète la résolution adoptée par le Conseil de sécurité hier en mettant des troupes canadiennes à la disposition des Nations Unies pour servir au sein de sa force provisoire au Liban?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de répondre à la question du chef de l'opposition. Je tiens à lui signaler d'abord que s'il y avait eu consultation préalable à la motion qu'il a proposée, j'aurais été enchanté, comme le gouvernement d'ailleurs, de participer à la rédaction d'une motion acceptable pour tous après avoir eu la chance de renseigner le chef de l'opposition sur la conjoncture actuelle.